

Péto-Canada—Loi

devons exploiter notre potentiel pour nous suffire en matière d'énergie?

M. Woolliams: C'est absolument exact.

M. Huntington: Je demanderai au ministre de calculer le coût de la production d'un dollar de capital au Canada, puis de le comparer à celui de la production d'un dollar de capital frais aux États-Unis, en Suisse, à Hong Kong et aux Antilles qui, comme le gouvernement le sait, sont un refuge fiscal.

Nous protégeons nos industries de l'Est par des droits de douanes, mais ne protégeons pas les capitaux produits ici contre ceux créés à l'étranger à moins de frais. Il n'est guère étonnant que le pourcentage de propriété étrangère soit si élevé dans nos industries extractives.

Le gouvernement sait ce que coûte la création de capitaux dans les régions que j'ai nommées. Il connaît les refuges fiscaux des Antilles. La Corporation de développement du Canada, qui contrôle Texas Gulf, les connaît aussi. Quand la CDC a acquis la majorité des actions de Texas Gulf, une société étrangère, qu'a-t-elle fait? Elle en a transféré la propriété à l'étranger, à une société à portefeuille hollandaise qui a «réfugié» son exploitation aux Antilles. Le gouvernement sait comment fonctionnent les mécanismes internationaux de création de capital. Il sait comment l'on crée des capitaux à coût réduit. Pourquoi n'applique-t-il pas ses connaissances à la législation fiscale canadienne, pour que nous réduisions le coût de la création de capitaux et permettions ainsi aux Canadiens de participer pleinement à la propriété de nos industries?

Je rappelle ce qu'a fait Polymer, autre société appartenant à la CDC. Passant par des sociétés commerciales étrangères, elle a transféré à l'étranger les bénéfices réalisés au Canada; elle paie 7 et 8 p. 100 d'impôts en Suisse, au lieu du pourcentage de 55 p. 100 qu'elle devrait payer au Canada. La société sait, bien sûr, que si elle ne paie pas d'impôts au Canada, la dette sera différée.

J'en conclus que, puisque le gouvernement ne l'ignore pas, son intervention dans les décisions de l'industrie canadienne est délibérée. Par conséquent, le bill C-8 n'est qu'un pas de plus vers le capitalisme d'État au Canada.

Comprenons-nous bien ce qu'est un dollar de nouveau capital? C'est le résidu du revenu tous frais et toutes taxes payés. L'État s'assure un revenu en faisant marcher la planche à billets. S'il a besoin d'accroître son revenu, il fait imprimer un plus grand nombre de billets. Comment le secteur privé peut-il concurrencer ce genre de ressources? Il ne le peut pas.

A combien revient un dollar de bénéfice net de taxe pour une société imposable au Canada? Permettez-moi de vous rappeler que le gouvernement canadien est le premier à avoir accès aux revenus nets de toute société privée imposables au Canada. Comment l'industrie privée peut-elle concurrencer Péto-Can? Comment peut-elle concurrencer le type de financement du gouvernement canadien pour la mise en valeur des ressources?

On entend beaucoup parler de nationalisation et de capital public d'une entreprise. Peut-être pourrait-on justifier ce capital dans une société comme Péto-Canada ou la Corporation de développement du Canada si le capital-actions provenait de surplus budgétaires fédéraux. Si c'était ainsi que le gouvernement s'y prenait pour créer du capital, il serait obligé de veiller à ses dépenses; en outre, il lui faudrait prévoir des budgets excédentaires. Il lui faudrait surtout être honnête vis-à-vis des contribuables canadiens, mais je pense que ce serait trop demander.

[M. Huntington.]

Si l'État devait compter sur les surplus budgétaires pour son capital, il faudrait qu'il montre un peu de respect pour les dollars des contribuables et pour le fardeau fiscal qu'il fait peser sur la population active du Canada. Il faudrait que les ministres et leurs mandarins soient suffisamment modestes pour protéger leur surplus budgétaire et pouvoir investir dans une entreprise comme Péto-Canada. Le secteur gouvernemental serait alors incité à créer du capital, prévoir des budgets excédentaires, prendre soin des deniers fiscaux et faire attention au pouvoir d'achat, ce qui nous changerait de la sinistre situation actuelle. Les ministères du gouvernement seraient incités à produire, à créer et à participer à des réalisations privées avec le secteur dynamique de notre pays. Et surtout, ce genre de situation inciterait le gouvernement à montrer plus de respect pour le contribuable.

● (2030)

En modifiant notre droit fiscal et en encourageant de nouveau les Canadiens à épargner et à investir dans leurs richesses naturelles et leurs industries, nous pourrions diminuer l'importance de la mainmise étrangère, résoudre les problèmes émotionnels qu'elle pose et supprimer les excuses qu'elle fournit pour proposer une législation toujours plus confuse. Si la propriété étrangère dans l'industrie provoque tout ce désarroi, c'est parce que nous ne comprenons pas la nature réelle d'un dollar de capital, ni son importance, ni le risque qu'il comporte, ni la possibilité de création qu'il représente, ni le fait qu'il se doit d'être compétitif avec le dollar de capital produit dans les autres nations industrialisées du monde.

Le dogme social le plus désastreux et le plus trompeur qui sévise au Canada est de prétendre qu'un dollar est toujours un dollar, quoi qu'il arrive. Seuls ceux qui n'ont jamais gagné ou épargné un dollar de leur revenu net peuvent approuver cette stupidité. En fait, lorsqu'il s'agit de dollar de capital, un dollar n'est pas toujours un dollar, quoi qu'il arrive. Un dollar de capital est trop difficile à obtenir et trop précieux pour qu'on le risque au Canada sans la compensation de stimulants.

Depuis 1968, nous avons d'une façon ou d'une autre supprimé ces stimulants et créé le dilemme dans lequel nous nous trouvons plongés actuellement. Si nous avions une connaissance réaliste des motivations de l'homme, le bill à l'étude, comme de nombreux autres, serait inutile. En fait, j'affirme bien haut qu'il ne s'impose pas.

Je veux reprendre certaines des raisons que le ministre a avancées pour justifier ce bill infâme. Dans son discours, à l'étape de la deuxième lecture, le ministre a dit que les intérêts privés de l'industrie pétrolière étaient à l'origine de nombreuses innovations sur le plan technique et en matière de gestion. C'est habituellement ce qui arrive avec des stimulants. Pourquoi les avoir supprimés? Pourquoi avoir créé un climat dans lequel seul l'investissement de fonds publics peut se révéler fructueux? Je ne vois pas que cette mesure réponde aux besoins du Canada jusqu'à l'an 2,000. Je ne vois pas qu'elle résolve la crise énergétique qui s'annonce pour les huit prochaines années.

Des voix: Bravo!

M. Huntington: Le ministre se dit inquiet pour l'avenir. Il croit à la nécessité d'une intervention fédérale marquée dans l'activité économique. Pourquoi est-ce nécessaire, je le redemande? Parce que notre législation fiscale a détruit les bases de décision, parce qu'elle a semé la confusion dans le secteur privé. Elle a fait disparaître tout intérêt à